

Délibération n° 3.02
Avenant à la convention de partenariat entre le Département et le SDIS

Intervention de Stéphane BARRE

Monsieur le Président,

Rien de particulier concernant le fond de cette délibération qui vise à modifier, par avenant, la convention liant le service départemental d'incendie et de secours, au Département. Et plus particulièrement d'intégrer le co-financement de la nouvelle politique immobilière du SDIS.

D'autant que, conformément à ce que nous avons tous exprimé ici en octobre, elle permet également d'intervenir pour reconstituer en matériel les capacités opérationnelles du SDIS et de disposer de moyens complémentaires, suite à la catastrophe Lubrizol.

A ce sujet, nous avons entendu que des recours sont engagés afin que la multinationale Lubrizol soit mobilisée pour supporter financièrement une partie de ce préjudice matériel. Pour notre part, nous le souhaitons. Nous voudrions connaître le montant de l'indemnisation.

Des pertes en matériel qui en disent longs au passage sur l'étendue de ce sinistre, et qui nous permettent une nouvelle fois de mesurer ce que nous devons tous aux femmes et aux hommes qui sont intervenus sur site.

Sans la formation, l'entraînement, l'équipement, le savoir faire et leur engagement sans faille, cette catastrophe aurait pu se doubler de drames humains.

C'est dire combien nos services publics sont précieux.

C'est dire aussi que lorsque nous lisons, s'agissant des services de secours ou ceux de la santé, que la contribution des collectivités, ou de l'Etat s'agissant des hôpitaux, est encadrée par un objectif de maîtrise des coûts, nous bondissons.

Le regard que nous devons porter sur la sécurité comme sur la santé, ne s'apprécie pas avec les œillères des coûts à maîtriser, c'est dangereux. Ce sont ici des services fondamentaux sur lesquels repose toute l'action publique, et sa crédibilité.

Les moyens à mobiliser doivent être fonction des besoins à couvrir. Point.

Par conséquent, à l'heure où tout le monde loue, à juste titre, les mérites de nos sapeur-pompiers, il serait bon que tout le monde s'y mette pour que ces derniers bénéficient enfin de la reconnaissance qu'ils méritent à travers la juste satisfaction de leurs revendications.

On ne peut pas d'un côté les applaudir et de l'autre leur envoyer les CRS et les enfumer, sans jeu de mot, sous les gaz lacrymogène.

Depuis 5 mois les pompiers sont en grève et leur colère ne retombe pas. Chaque jour ils pallient aux carences, que dis-je, aux manquements de l'Etat. Les sollicitations explosent, avec un million d'interventions supplémentaires entre 2003 et 2018, et leurs effectifs restent stables.

Au delà de ces besoins en recrutement, cette reconnaissance passe également par leur rémunération avec une revalorisation de la prime de feu à 28 % du salaire, contre 19 % aujourd'hui. Ce qui s'approcherait de la prime dont bénéficient les policiers.

Les pompiers veulent également le retrait du projet de loi de transformation de la fonction publique porté par le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics, cette réforme ouvrant le recours massif à des contractuels, sans formation, sans concours.

Ils s'opposent aussi à la réforme des retraites telle qu'elle est actuellement envisagée par le gouvernement.

Enfin, mais je sais que nous y travaillons ici en Seine-Maritime, ils exigent une modification des procédures et des systèmes d'appels. Les appels à destination du SAMU ne doivent plus être renvoyés sur le 18 comme si les pompiers pouvaient tout gérer, y compris les carences des autres services de secours.

Alors que notre collectivité procède à la validation de cet avenant à sa convention avec le SDIS, il nous a semblé indispensable de porter dans cet hémicycle la voix des femmes et des hommes du SDIS.